

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3, R 719-90 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L 1121-2 et L 1121-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au président par le conseil d'administration en vigueur ;

Considérant l'intention de procéder au don de neuf toiles brodées en Inde du sud par l'Association à buts non lucratifs BrodIndra en bénéfice du Musée d'ethnographie de l'Université de Bordeaux.

Considérant que les fonds reçus ne seront pas destinés à couvrir des dépenses privées ou des frais professionnels non liés à l'objet de l'Université ;

Décide

Article 1^{er} :

Le don de neuf toiles (tableaux et tentures murales) brodées en Inde du sud par :

Lemaître, Pierre, Président de l'association à buts non lucratifs BrodIndra

14 avenue Paul Vaillant Couturier 92 220 Bagneux

Téléphone 06 27 65 81 66, E-mail lemaitre.pierre@free.fr

, dont le détail est dressé en annexe à la présente décision, est accepté.

Article 2 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de Bordeaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024,
Dean LEWIS



ANNEXE

DETAILS DU DON

Donateur :	Association à buts non lucratifs BrodIndra
Composante bénéficiaire :	Musée d'ethnographie
Description du matériel :	neuf toiles brodées en Inde du sud
Date/année d'achat du matériel donné :	<p>Les toiles que nous proposons de céder au Musée Ethnographique de Bordeaux nous ont été fournies par un atelier coopératif créé à Pondichéry, à partir de 1969, par la femme du consul de France.</p> <p>L'association que j'ai présidée a financé la vie de cet atelier, jusqu'en 2018.</p> <p>Au cours de ces 50 années, l'atelier nous adressait, en contrepartie de ce financement, des toiles décoratives qui y ont été brodées.</p>
Valeur du matériel lors de l'achat :	<p>Elle est difficile à déterminer.</p> <p>Pour l'apprecier nous pouvons dire que l'élaboration des tableaux et tentures proposées a nécessité entre 50 et 60 jours de travail de brodeuse, pour la réalisation de chacune d'entre elles.</p> <p>Chacune des toiles correspondaient donc à des dons entre 300 et 350 €.</p>
Valeur actuelle du matériel (valeur vénale) :	Si nous avions mis en vente les 9 toiles cédées, nous aurions probablement pu espérer un chiffre entre 2000 et 3000 €.